



Congrès 2025 - Bonifacio

## **Prévenir et agir en cas de pollution maritime : L'ANEL et Vigipol lancent un guide au service des collectivités littorales**

Bonifacio, 25 septembre 2025

**Dans le cadre du 44<sup>e</sup> Congrès de l'ANEL, consacré à l'avenir des littoraux, de nombreux thèmes sont abordés, dont celui de la pollution maritime, un enjeu majeur auquel sont confrontées de nombreuses collectivités littorales.**

**Aujourd'hui, l'ANEL et Vigipol ont le plaisir de mettre à disposition des collectivités littorales un guide pratique pour les aider à faire face à ce problème, tant dans la prévention que la gestion.**

### **La pollution maritime, un défi majeur pour l'avenir des littoraux.**

Plastiques, hydrocarbures, rejets chimiques ou encore eaux usées dégradent non seulement les écosystèmes marins mais menacent aussi directement la santé des populations et l'économie locale (pêche, tourisme, conchyliculture). Chaque année, ce sont plusieurs millions de tonnes de déchets plastiques qui finissent en mer, dont une partie vient s'échouer sur nos côtes. Face à cette urgence, la lutte contre les pollutions maritimes et littorales doit être au cœur des politiques publiques, mais aussi des initiatives locales et citoyennes, pour préserver la biodiversité et garantir la résilience des territoires côtiers.

### **Un partenariat au service des collectivités littorales**

Vigipol et l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) travaillent en collaboration forces pour mieux accompagner les territoires littoraux dans leurs projets et leurs actions. En travaillant ensemble, les deux organisations ont souhaité mettre à disposition des collectivités un outil pratique pour faire face à la pollution maritime. La publication de ce guide a l'objectif d'aider les collectivités à se préparer et mieux gérer les pollutions maritimes

## Une ressource clé pour se préparer et gérer la pollution maritime

Ce guide, élaboré par Vigipol en collaboration avec l'ANEL, définit le cadre réglementaire en cas de pollution maritime et surtout aide à connaître les rôles et compétences de chacun que ce soit en mer ou à terre. L'outil publié aujourd'hui permet ainsi de planifier les actions à mettre en œuvre dans un séquençage précis : la gestion de l'alerte, la mise en place de mesures d'urgence, la conduite d'opérations de lutte et enfin la gestion du retour à la normale.

**Le guide est disponible et téléchargeable sur le site web de l'ANEL**



**De gauche à droite** : Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne et Président sortant de l'ANEL, Erven Leon, maire de Perros-Guirec et Président de Vigipol, Jean-Charles Orsucci maire de Bonifacio et actuel Président de l'ANEL. Credits photos ANEL

### Contacts Vigipol

Julie Billie, Chargée de mission préparation et gestion de crise - 06.31.82.62.96

### Contacts ANEL référent la pollution maritime

Erven LEON, le marie de Perros-Guirec - 01 44 11 11 70

**Contacts ANEL presse** : Sophie Ryan, Hodos, [s.ryan@hodos.paris](mailto:s.ryan@hodos.paris) - 06 56 66 21 35

## **A propos de Vigipol**

Vigipol est un syndicat mixte créé à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978 pour rassembler les communes victimes de la marée noire afin de faire reconnaître la responsabilité du pollueur et obtenir une juste réparation des dommages. Il réunit aujourd'hui plus de 160 collectivités littorales (communes, EPCI, départements, régions). Fort de plus de 45 années d'expérience, Vigipol a élargi ses missions au gré des besoins des collectivités littorales. Il défend toujours leurs intérêts face aux risques issus des activités humaines en mer et les aide à présent à se préparer à gérer les pollutions qui viendraient s'échouer sur leurs côtes.

## **A propos de l'ANEL**

Présente en Hexagone, en Corse et en Outre-Mer, l'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) rassemble près de 750 collectivités et parlementaires pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français. L'ANEL s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes, en assurant la représentation des élus auprès des pouvoirs publics, en accompagnant l'évolution des politiques publiques, et en favorisant le partage d'expériences. Elle organise régulièrement des rencontres régionales et un congrès annuel, élabore des guides pratiques, suit les problématiques territoriales et promeut activement l'économie bleue.